



AVANTAGE REFINANCEMENT^{ms}

AIG United Guaranty a développé un moyen rentable afin de permettre aux emprunteurs d'accéder à leur avoir propre foncier plus facilement. Le programme Avantage Refinancement est une solution économique et avantageuse qui offre aux emprunteurs de refinancer jusqu'à 95% de la valeur marchande de leur bien immobilier.

Type de transactions

- But de Refinancement: Améliorations des actifs, consolidation de dettes, combinaison d'hypothèque de premier et de second rangs et amélioration du bien immobilier.
- Ne peut être utilisé pour les cas de défaillance hypothécaire.
- Éligible au Transfert.

Amortissement

- 25 ans de base.
- Période d'amortissement de 30 et 35 ans sont admissibles.
- Majoration de 20 points de base sur la prime pour chaque fourchette de 5 ans d'amortissement supplémentaire au-delà de 25 ans.
- Options de primes additionnelles:

1. Même amortissement que le prêt existant: Prime additionnelle s'applique.

2. Calcul d'amortissement combiné:

$$\frac{[\text{Solde impayé} \times \text{amortissement restant}] + [\text{Montant additionnel} \times \text{nouvel amortissement}]}{\text{Montant total du prêt}}$$

3. Calcul d'écoulement du temps de la période d'amortissement:

$[\text{La période d'amortissement du nouveau} - [\text{L'écoulement du temps du prêt initial}]]$
prêt hypothécaire]

- Pour le calcul de la période d'amortissement combinée (seulement), aucune prime additionnelle ne s'applique.
- Les refinancements sur le montant additionnel incluent une augmentation de montant de prêt ou de RPV. La période maximale d'amortissement sera déterminée selon le calcul suivant : le plus élevé de la période d'amortissement combiné ou de l'écoulement du temps d'amortissement.

N.B.: Une majoration de 20 points de base sur la prime s'applique pour chaque fourchette de 5 ans d'amortissement supplémentaire au-delà de 25 ans.

Normes de pointage de crédit

- Minimum 650 avec RPV de 90.01% à 95%.

Rapport prêt-valeur (RPV)

- Maximum 95% pour des propriétés de 1 à 2 logements.
- Maximum 90% pour des propriétés de 3 à 4 logements.

N.B.: Le ratio prêt-valeur (RPV) maximum est sous réserve de modification des conditions du marché local de l'habitation.

Retrait du capital

- 90% RPV : maximum 200 000\$
- 95% RPV : maximum 150 000\$

Type de propriétés

- 1 à 4 logements, dont un logement propriétaire occupant.

Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- Aucun jugement et faillite antécédents
- Aucun R3 au cours des 24 derniers mois
- Jusqu'à 679 inclusivement : ABD 35%; ATD 42%.
- 680+ : ABD 35%; ATD 44%

Documentation requise

- Documentation de base.
- Prêteur doit documenter la raison du refinancement.

Primes établies

Rapport prêt-valeur	Prime simple	Prime additionnelle
Jusqu'à 65% inclusivement	0.50%	0.50%
65.01%–75%	0.65%	2.25%
75.01%–80%	1.00%	2.75%
80.01%–85%	1.75%	3.50%
85.01%–90%	2.00%	4.25%
90.01%–95%	2.75%	4.25%

N.B.: Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.

*La prime est calculée de manière suivante: La moindre de la prime simple sur le montant total du prêt hypothécaire ou de la prime additionnelle sur le montant du prêt supplémentaire

Pour de plus amples informations, contactez-nous dès aujourd'hui au 1.877.244.8422.

Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada

1 rue Toronto, suite 400, Toronto, ON, M5C 2V6
1.877.244.8422 | www.aigug.ca

AIG United Guaranty